

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 juin 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 29 juin 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Marcel NORTH

Procuration : Philippe KLEIN pour Christian HUBER

Délibération n° 2012/35

Objet : Modification et extension de compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunal arrêté en date du 16 décembre 2011 ;

Vu les articles L.5211-17, L.5211-25-1 et L.5211-41-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire informe que dans l'optique de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de l'Ackerland, il convient dans un premier temps d'harmoniser les compétences des deux EPCI.

Dans ce cadre, les communes membres de chacune des deux communautés de communes sont amenées à se prononcer quant aux modifications de compétences envisagées.

Le Maire présente donc un projet de modification et d'extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg (cf. pièce jointe), projet qui correspond en tous points au projet de futurs statuts de la communauté de communes fusionnée.

Il explique que la plupart des compétences déjà exercées sont maintenues, mais que pour certaines d'entre elles, la formulation dans les statuts a été quelque peu modifiée afin qu'elle soit plus précise.

Il est en outre proposé d'ajouter les compétences suivantes :

- Développement d'une politique de soutien à l'économie locale par la création de structures d'aide aux entreprises (centre de télétravail, Pépinières d'entreprises, etc.),
- Soutien aux initiatives destinées à promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables pour des projets d'intérêt communautaire ;
- Equipements sportifs : salles sportives à vocation régionale ;
- Equipements culturels : Maison intercommunale des Associations et du Folklore à Rumersheim ;
- Soutien au mode de garde des enfants à domicile (AMATS) par la création et le développement d'un Relais Assistants Maternels ;
- Politique intercommunale en faveur de la jeunesse ;
- Création et développement de structures concourant au développement touristique du territoire ;
- Aide sous forme de fonds de concours à la création des itinéraires cyclables prévus dans le schéma intercommunal ;
- Promotion de l'art contemporain et participation au développement de la Route des arts ;
- Coopération avec d'autres collectivités (selon texte des statuts joints en annexe) ;
- Schéma d'aménagement numérique ;
- Mission de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres (selon texte des statuts joints en annexe).

Ce transfert de compétences entrainera de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales..

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la modification et l'extension des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg selon les termes énoncés ci-dessus et du document joint en annexe, avec une prise d'effet au 31 décembre 2012 ;

APPROUVE le projet de statuts joint en annexe pour la future communauté de communes fusionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 29 juin 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 2 juillet 2012.

Le Maire,
Alain NORTH